

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 16 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; LE BIANIC Yvon ; LE MEAUX Vincent ; LE SAULNIER Brigitte ; OLLIVRO Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; TOMYN Jérémy.

**Administrateurs absents :**

HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; PETIT-LECLERC Françoise.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :** Néant

En exercice : **25**  
Présents : **13**  
Absents : **12**  
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **mercredi 8 novembre 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

<b>DEL-2023-11-51</b>	<b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</b>  <b>BUDGET EHPAD – DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT OU SON REPRESENTANT A ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>
-----------------------	--

Mme la Vice-Présidente rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil d'Administration de faire application de cet article à hauteur maximale de 25%.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**BUDGET EHPAD - INVESTISSEMENT 2023**

Chap.	Art.	Libellé	Secteur	Matériel	Montant
21	1641	Emprunts		Achat du groupe électrogène	3 500,00 €
					<b>3 500,00 €</b>
<b>SOUS TOTAL Chapitre 021 - Titre 1 - Remboursement des dettes financières</b>					<b>3 500,00 €</b>
22	2154	Matériel et outillage	CUISINE	Chariot vaisselle	1 076,00 €
			HEBERGEMENT	Chariot ménage *3	3 200,00 €
			LINGERIE	Séchoir rotatif 16/20 kgs	7 200,00 €
			HEBERGEMENT	Chariot petit déjeuner *2	5 650,00 €
			SOINS	Station et fauteuil SNOZELEN	4 660,00 €
			CUISINE	Sauteuse électrique (piano)	16 370,00 €
			CUISINE	Plaque induction	1 200,00 €
			CUISINE	Bain Marie 3 cuves	4 850,00 €
			CUISINE	Chauffe assiette	1 500,00 €
			CUISINE	Trancheur à jambon	2 100,00 €
			CUISINE	Cutter	1 800,00 €
			CUISINE	Mixer plongeant	1 100,00 €
			HEBERGEMENT	Spots LED	1 650,00 €
					<b>52 356,00 €</b>
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	HEBERGEMENT	KIT RENOVATION PORTE PIETONNE	4 872,00 €
			HEBERGEMENT	DALLE LED Ascenseur	570,00 €
					<b>5 442,00 €</b>
	2182				- €
					- €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	INFORMATIQUE	PC PORTABLE *2	1 370,00 €
				8 Bornes WIFI +3 tablettes	13 700,00 €
					<b>15 070,00 €</b>
	2184	Mobilier			- €
					- €
	208	Autres immobilisations incorporelles	Soins/heb	logiciel NET planning	2 800,00 €
<b>SOUS TOTAL Chapitre 022 - Titre 2 - Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé</b>					<b>72 868,00 €</b>
				<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>76 368,00 €</b>

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à mandater, à en d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts précédent, présenté dans le tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le budget de l'exercice

ID : 022-200022739-20231116-DEL\_2023\_11\_51-DE

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

